
MARRAKECH – Réunion conjointe du Conseil de l'ICANN et d'At-Large
Mercredi 9 mars 2016 – 13h30 à 14h30 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

STEVE CROCKER: Bonjour à tous. Nous en sommes venus au moment où le conseil d'administration rencontre l'ALAC et cela fait partie de notre série de réunions avec les unités constitutives.

Aujourd'hui, bien sûr, c'est en plus, puisque je ne sais pas si vous vous souvenez de l'année où on avait parlé de l'année des 18 mois, voilà donc là c'est la même chose, c'est une journée qui se rallonge indéfiniment puisque nous nous retrouvons plus tard.

Donc, nous sommes là pour nous écouter, pour discuter des sujets qui vous intéressent et, comme je l'ai dit à plusieurs déjà, nous aimons utiliser le temps que nous avons pour discuter sur des questions de fond plutôt que de parler de formalités, etc.

Donc, bien sûr, qu'on va rester polis, mais rentrons dans le vif du sujet.

RINALIA ABDUL RAHIM: Donc Alan, par quoi souhaitez-vous commencer ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ALAN GREENBERG: Et bien commençons par ce qui est le plus simple et donc la responsabilité.

Et c'est vrai que par le passé ce n'était pas un sujet facile donc on peut être content.

Lorsqu'on a mis en place l'ordre du jour, on ne savait pas où on en serait.

Je crois que nous avons déjà fait notre déclaration. Il n'y a rien de plus à ajouter là-dessus.

RINALIA ABDUL RAHIM: Alors quel est le sujet suivant dont vous souhaitez parler ?

ALAN GREENBERG: Est-ce qu'il faut vraiment utiliser toute l'heure ?

Alors le point suivant c'est donc la question des nouveaux gTLD et des régulations très strictes qui ont été identifiés à Pékin avec le GAC. Donc il y a la catégorie 1 avec les différentes sauvegardes 1 à 8 ou dispositifs de sécurité.

Il y a une approbation pour certains. Ceci est une question qui s'est présentée assez régulièrement au cours des 8 dernières années.

Lors de la réunion de Los Angeles, nous avons fourni un avis au conseil comme quoi il fallait geler tout le programme avant que les choses soient traitées.

De toute évidence l'avis n'a pas été suivi, mais il y a eu une série de réunions qui ont été organisées, qui en fin de compte, n'ont mené à rien.

L'ALAC a fait une révision assez rapide des 60 TLD et chaînes qui, de notre point de vue, restaient problématiques sur la base des règles que les opérateurs de registre allaient mettre en place.

Nous avons vu certains sous-ensembles qui n'étaient pas problématiques, d'autres qui pouvaient l'être, parce que les détails n'étaient pas clairs. Les détails de ce que faisaient les opérateurs de registre n'étaient pas clairs. Et puis il y avait un petit ensemble sur lequel on s'est posé la question de l'intérêt public. Il semblait qu'il y avait un problème à ce niveau là.

Nous avons beaucoup discuté de ceci. Ron, de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux, a souhaité mettre en place un comité avec des représentants des différents groupes : ALAC, GAC, GNSO pour faire une révision avec pour intentions, une fois que nous aurons identifié les problèmes, de les renvoyer au conseil et, à ce moment-là, le comité des nouveaux gTLD se serait occupé de la résolution.

Selon notre point de vue, nous ne pensons pas que le conseil a le droit de résoudre des questions de manière facile sur des contrats qui ont déjà été signés. Donc, pour l'instant, notre problème ce n'est pas déjà de résoudre le problème, mais nous reconnaissons qu'il y a une révision d'AoC qui considère des sujets similaires. Il y a un PDP de la GNSO qui a été mis en place pour établir les règles de la prochaine série.

Donc on ne veut pas revivre ceci. Pour certains d'entre nous cela fait suffisamment de temps que nous le faisons, si on pouvait établir des règles, à l'avenir qui traitent ces problèmes à l'avance, ce serait bien.

Le GAC nous a dit qu'il était prêt à participer à un effort, quel qu'il soit. Et donc nous demandons à ce que cet effort soit mis en place. Il ne dépend de l'ALAC de former un groupe inter-unité constitutive par nous-mêmes - et certaines des parties ne voudront sans doute pas le faire - et donc nous vous renvoyons la balle.

RINALIA ABDUL RAHIM: Cherine, est-ce que vous voulez en parler? Est-ce que vous voulez répondre?

CHERINE CHALABY: Alors tout d'abord j'aimerais remercier l'ALAC pour les avis que vous nous avez envoyé récemment. Nous savons - en tout cas moi je sais personnellement - que la protection des consommateurs est quelque chose qui vous tient vraiment à cœur. Nous aussi c'est quelque chose qui nous tient à cœur, qui est important. Je sais que Monsieur Andruff doit être remercié pour son travail permanent dans le domaine de la confiance au niveau des consommateurs. Ce n'est pas forcément la solution, mais le fait d'avoir soulevé cette question, de l'avoir ramené à notre attention, et bien j'en suis très reconnaissant.

Alors parlons maintenant de l'avenir et de ce que nous pouvons faire pour aller de l'avant, pour essayer de résoudre cette question collectivement ensemble. Je suis très heureux que, vous l'avez dit Alan - je voudrais d'ailleurs le confirmer - le fait que le conseil doive, de manière unilatérale, demander aux parties contractantes de changer leur contrat est quelque chose qui n'est pas pratique et ce n'est pas quelque chose que nous ferions de manière unilatérale.

Vous savez qu'il y a eu plusieurs réunions PICs l'année dernière, où le conseil a organisé des rencontres entre le GAC, l'ALAC, les opérateurs de registre et le bureau d'enregistrement. Nous avons considéré différentes alternatives dont des PICs alternatifs, d'autres PICs pour valider. Mais nous n'avons pas avancé là-dessus.

Alors que pouvons-nous faire ? Il y a deux suggestions possibles. Un, de créer un nouveau groupe de travail intercommunautaire qui se concentre sur ces questions, et ensuite de faire remonter ces questions au conseil d'administration et à la communauté et ensuite, on s'assure que ces dispositifs de sécurité sont pris en compte dans le PDP et dans les autres groupes de travail qui travaillent sur la confiance du consommateur en ce moment.

L'alternative, c'est de créer un groupe de travail pour que vos avis soient envoyés avec l'appui du conseil et donc de demander aux divers groupes qui travaillent sur ces questions de PICs de prendre en compte les questions dont on a pensé, en ce qui concerne justement les PICs très règlementés.

Ce qu'il faut faire, il faut faire attention quand même à ne pas dupliquer les efforts. Ce que j'aimerais vous suggérer, à vous Alan et à l'ALAC, c'est d'organiser une réunion par téléphone où l'ALAC, Le GAC et le GNSO se retrouvent. Une réunion qui serait organisée par nous, et de réfléchir à la question des duplicatas si ce groupe est créé. Et il faudrait aussi être sûr que chacun des groupes souhaite avoir une présence dans le groupe. Parce que sinon, si nous n'avons pas une représentation des différents groupes, nous n'avancerons pas.

Donc avant de vous donner une réponse officielle, est-ce que ceci serait acceptable d'avoir un appel de conférence avec les

trois parties ? Nous nous en chargerions, mais est-ce que cela fonctionnerait pour identifier les éventuels duplicatas ?

Ou alors, je sais que la GNSO va s'occuper de ces dispositifs de sécurité, de ces moyens de sauvegarde. Et je sais qu'il y a également la révision de l'AoC qui prend ceci en considération. Donc il faut faire attention.

Donc avant d'aller plus loin, essayons de voir si c'est effectivement quelque chose qui pourrait fonctionner.

Donc quelle est la réaction de l'ALAC ?

ALAN GREENBERG:

Bon, premièrement je suis simplement le président, je ne prends pas de décisions tout seul, d'accord ? Mais je crois que l'ALAC pourrait effectivement accepter ceci. Alors, le seul problème potentiel - et on pourra en parler pendant l'appel - c'est déjà de s'engager.

Donc ce n'est pas forcément évident d'ajouter des gens un peu partout. Je ne sais pas si on peut obliger le PDP de la GNSO à le faire.

Donc si cela peut être fait par un comité séparé, très bien.

CHERINE CHALABY: Je crois que nous avons donc un moyen de travailler. On va essayer, encore une fois, si les gens sont prêts à le faire : très bien. Sinon, le conseil écrira à la GNSO et à l'équipe de révision d'AoC avec une demande de considération de la question de la protection et de la confiance des consommateurs sur ces sujets sensibles.

ALAN GREENBERG: J'ai une réunion de conclusion juste après. Donc je vais m'assurer d'avoir une réponse sur cette méthodologie.

RINALIA ABDUL RAHIM: Très bien. Peut-on passer au sujet suivant Alan ?

ALAN GREENBERG: Oui. Alors, le point suivant c'est également quelque chose dont on parle depuis un certain nombre de mois. Et nous y sommes presque d'ailleurs. Pour résumer brièvement, pour les personnes qui sont nouvelles dans la communauté. ALAC est composée des cinq organisations At-larges régionales, elle a relativement régulièrement demandé à des personnes des ALS de différentes organisations de venir à des réunions de l'ICANN, de se retrouver dans le cadre d'une assemblée générale, d'une réunion générale. Ce processus a commencé avant même que l'ALAC telle qu'elle existe maintenant existe, parce que pour

former les RALOs, il a bien fallu rassembler des gens pour que ces personnes puissent se parler.

Une fois que le processus a été terminé, il y a eu un sommet – sommet, c'est peut-être un petit peu un grand mot – mais nous avons rassemblé différentes ALS du monde à une réunion qui a eu lieu à Mexico City.

Et notre intension - et nous en avons fait le suivi d'ailleurs - c'était que suite à ce sommet, nous allions organiser des réunions dans les différentes régions. Et nous avons donc eu des assemblées générales. Une assemblée générale par RALOs sur les quatre années à venir. Donc il y a eu un sommet à Londres, qui a eu lieu à Londres, il y a un certain nombre d'années.

Le processus est réellement difficile parce que, numéro un, les sommets sont relativement chers puisqu'il y a beaucoup de gens qui viennent du monde entier donc c'est plus cher qu'une réunion régionale. Mais heureusement c'est un sommet qui a lieu tous les cinq ans. Et chaque année nous essayons de prévoir des assemblées générales. En général ça dépend du budget. Je me souviens qu'on avait demandé à avoir une réunion ici, à cette réunion, mais étant donné qu'il y avait la réunion de haut niveau, des dirigeants de haut niveau, c'était trop, il y avait trop de choses à faire. Donc nous avons repoussé l'échéance pour cette réunion.

Ce qui serait bien, c'est d'avoir un petit peu de régularité à l'avenir, de pouvoir prévoir prévoir les choses pour que, premièrement, on n'ait pas tout d'un coup des demandes extrêmes dans le budget. Donc il faudrait pouvoir avoir ces cinq assemblées générales sur cinq ans et ne pas s'inquiéter de la division régionale.

Donc toutes les personnes à qui on a parlé ont dit : « oui, c'est une bonne idée ». Donc nous allons créer un document que nous vous soumettrons au cours des semaines à venir. Alors je passerai la parole à Olivier qui en fait s'occupe de ce document, pour qu'il puisse ajouter ce que j'ai oublié.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Monsieur le Président. J'aimerais remercier l'ALAC de m'avoir invité à la table pour parler de ce document. Je vais être très bref parce que je crois que Alan a en fait bien décrit, bien dit ce que je voulais dire. Simplement pour vous donner une idée de la structure du document, nous allons commencer par un historique, ensuite une discussion sur différents points pour justifier de ces rencontres en face à face pour l'ALAC en particulier. Ensuite nous avons une section sur le budget sur plusieurs années. Vous savez que la prévisibilité c'est important en termes de budget. Il nous faut vraiment encourager ceci au sein de l'ICANN. Donc l'avantage de pouvoir

faire des prévisions budgétaires, pour nous, c'est quelque chose qui représente une préoccupation.

Ensuite nous avons une proposition définitive, qui donc fournit des détails historiques par rapport aux cycles précédents. Et ensuite nous parlons du cycle précédent qui a bien fonctionné et de l'avenir, des années à venir, en ce qui concerne le sommet avec les assemblées générales éparpillées entre-deux. L'idée c'est d'avoir un cycle de cinq ans, comme un plan quinquennal en fait, comme Alan l'a mentionné. Et pour le reste, et bien, vous aurez d'avantages d'informations très rapidement.

RINALIA ABDUL RAHIM: Merci Olivier. Merci à tous les deux pour cette explication. Est-ce que vous souhaitez répondre Asha ?

ASHA HEMRAJANI: Oui. Tout d'abord, bonjour ALAC. Je voulais vous remercier, Alan et Olivier, d'avoir mentionné ce sujet. Je vois qu'il y a un grand intérêt à avoir ces assemblées générales. Et comme vous l'avez mentionné, Alan, le côté prévisible est très important. Donc le comité financier du conseil d'administration aimerait bien avoir ces plans sur plusieurs années, ces plans budgétaires, parce que c'est important. Cela nous donne une perspective sur plusieurs

années, cela fait partie de la bonne gouvernance et cela nous aide à prévoir pour l'avenir.

Donc nous vous encourageons vraiment à nous faire part de ce que vous avez prévu.

CHERINE CHALABY: J'appuie beaucoup cette proposition. Je me rappelle de la réunion à Londres, je crois que c'était il y a deux ans à peu près. Nous en avons donc parlé à cette occasion et maintenant nous en sommes à un moment où il nous faut absolument aller de l'avant par rapport à ce plan. Donc c'est une excellente idée. Merci.

RINALIA ABDUL RAHIM: Est-ce que vous avez des conseils à leur donner en termes de délais pour soumettre leur idée ?

ASHA HEMRAJANI: Je crois que Alan m'a dit tout à l'heure que vous pouviez me soumettre quelque chose dans quelques semaines, c'est ça ?

ALAN GREENBERG: Oui, nous en avons l'intention effectivement.

ASHA HEMRAJANI: Très bien et bien j'espère que ce sera le cas.

RINALIA ABDUL RAHIM: Donc je vois Sébastien qui est debout, je vois Olivier et Tijani. Est-ce que vous souhaitez donner une réponse, faire un commentaire ? Sébastien, c'est sur sujet que vous souhaitez vous manifester ? Oui ? Allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET: Je trouve que ce sujet traité dans cette salle est absolument extraordinaire, vous savez le nom de la salle ? C'est Atlas. Et le nom de notre sommet, le numéro un à Mexico en 2009 et ensuite Londres s'appelle Atlas.

Donc c'est normal que nous parlions d'Atlas 1, d'Atlas 2 et maintenant d'Atlas 3 dans une salle qui s'appelle Atlas à Marrakech. Merci.

RINALIA ABDUL RAHIM: Quelle coïncidence ! Olivier est-ce que je peux passer la parole à Tijani ? Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup Rinalia et merci au conseil d'appuyer cette proposition. Je crois que même si on collecte différentes informations, différents programmes sur plusieurs années, je

voudrais que ce soit inclus dans le budget de l'ICANN, ce n'est pas une demande spéciale. Parce que c'est comme ça que ça pourra devenir durable et c'est comme ça qu'on va arriver à ne pas se disputer, ou plutôt à se défendre à chaque fois.

RINALIA ABDUL RAHIM: Cherine ?

CHERINE CHALABY: Je suis tout à fait d'accord avec vous Tijani. On ne va pas en faire une demande annuelle spéciale. C'est exactement ce qu'il faut faire. Cela doit faire partie du budget.

RINALIA ABDUL RAHIM: Asha ?

ASHA HEMRAJANI: Je suis d'accord avec ce que vient de dire Cherine, mais il faut que vous nous donniez cette perspective à long terme de manière à ce que cela nous aide, de manière à ce que vous n'ayez pas à avoir cet argument à chaque fois.

RINALIA ABDUL RAHIM: Olivier, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Rinalia. Je voulais simplement ajouter que je vois certaines des personnes qui se disent au conseil, oui, bon, ça fait deux ans qu'on a pas parlé à Cherine, le processus est long, semblerait-il, pour la rédaction de ce document.

En fait, le document il est écrit, mais c'est simplement s'assurer que ce sujet complexe est bien décrit de manière complète, exhaustive. Parce que nous prévoyons de faire part de ce document au reste de la communauté. Nous savons que ce n'est pas uniquement le conseil qui va avoir quelque chose à dire par rapport à ça, c'est aussi le reste de l'ICANN. Vous le savez. C'est donc les derniers détails qui restent, les dernières finitions qui restent et que je dois apporter ceci. Et cela prend du temps. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

RINALIA ABDUL RAHIM: Asha ? Vous avez la parole.

ASHA HEMRAJANI: Voilà pourquoi, pour répondre à votre commentaire, Olivier, cela fait longtemps que nous en entendons parler, et donc nous souhaitons réellement avoir votre plan le plus rapidement possible.

Alan a mentionné quelque chose ou peut-être c'était Rinalia, il y avait une question par rapport aux astuces, aux conseils que

vous aviez, à savoir la forme de soumission de ce plan. Donc je ne sais pas Xavier si vous aviez des conseils à donner, des...

XAVIER CALVEZ:

Oui, apparemment oui parce que je suis au micro. Donc Olivier a justement mentionné ce que je voulais dire, en partie, en ce qui concerne l'importance de cette discussion. Parce que cette discussion doit être élargie à la communauté également.

Du point de vue du processus, je crois que l'idée est tout à fait pertinente. Effectivement nous en avons parlé en 2012 même, donc c'est encore plus vieux que Londres. Et à l'époque on s'est dit oui, l'idée est pertinente.

Et Olivier se souviendra également que je lui avais dit qu'il faut également convaincre le reste de la communauté qu'elle est pertinente cette idée.

Parce que nous allons engager nos ressources à long terme pour, donc, soutenir cette réunion pour At-large et il y a d'autres communautés qui pourraient être intéressées. Donc il nous faut prendre ceci en considération dans le processus d'évaluation du programme.

Je suis sûr que la feuille de route doit simplement être mise à jour par rapport à la version qu'il m'avait envoyée en 2012 et l'exercice sera simple pour démarrer. Simplement il faut

s'assurer à passer par le processus d'évaluation et pouvoir également obtenir un consensus du reste de la communauté. Un consensus qui soit pertinent pour le reste de cette communauté comme pour nous.

Donc il nous faut passer par ce processus d'évaluation parce que nous allons engager des ressources à long terme, et donc il faut le faire de manière adéquate pour la santé financière ainsi que pour le bienfait de la communauté. Mais je crois que si nous avons les bons arguments, nous pouvons le faire.

RINALIA ABDUL RAHIM: Merci Xavier. Alan, allez-y

ALAN GREENBERG: Merci Renalia. Alors pour conclure ou pour revenir un petit peu sur l'historique, cette question du budget sur plusieurs années, surtout en ce qui concerne le sommet, a été avancée avant même que Xavier soit là, donc, avec d'autres directeurs financiers.

RINALIA ABDUL RAHIM: Bon, ce n'est pas la peine de creuser. Nous sommes d'accord, nous sommes à un niveau parfait, puisque nous nous entendons.

Alan, passons, au reste.

ALAN GREENBERG:

Oui, alors, là nous avons un problème de titre dans notre sujet et ce n'est pas accident d'ailleurs. C'est en fait quelque chose qui est mal identifié dans notre esprit parce que c'est devenu une question budgétaire. Alors je vais vous donner trois exemples.

Mais nous ne sommes pas là pour que le conseil résolve le problème. Il revient aux personnes des finances de résoudre le problème.

Alors la question, nous l'avons soulevée, parce que dans plusieurs exemples, ce sont des questions qui nous travaillent depuis des années et on n'arrive pas à obtenir l'attention des gens. Et donc, quand on a une demande de budget, en général on a l'attention des gens.

Ensuite, le reste, c'est assez ancien et c'est un exemple de manque de cohésion dans le travail. Et donc j'attire votre attention là-dessus. Ce ne sont pas des choses qui seront résolues au niveau financier, ce sont pratiquement des questions culturelles.

Mais, soyons clairs, nous ne souhaitons pas réparer le problème.

Alors, trois exemples, relativement simples. Premièrement, en 2008, pour soutenir la région d'Amérique Latine et des Caraïbes où en majorité les gens parlent anglais et espagnol et ne parlent pas les deux, soit l'un soit l'autre donc, nous avons mis en place un service de traduction et donc nos emails étaient traduits dans les différentes langues. Et ce service était affreux. Affreux parce qu'il a causé d'avantages de problèmes qu'il n'en a résolu, étant donné les problèmes de compréhension générés et étant donné la difficulté de l'outil. La difficulté de l'utilisation de l'outil. Et il y a le personnel de l'ICANN qui, de manière bénévole qui, nous a aidés. Mais nous n'en sommes toujours pas à un point où ce problème a suscité suffisamment d'attention.

Nous avons fait une demande budgétaire pour qu'il y ait des ressources qui soient engagées pour réparer le problème.

Encore une fois, c'était simplement pour attirer votre attention.

Deuxièmement, excusez-moi, c'est une question de déplacements, de voyages. L'ALAC a alloué un certain nombre de postes dans le budget pour les voyages, et il y a certaines choses qui ne sont pas permises dans la définition de cet argent. Et nous pensons que cela n'est pas raisonnable. C'est déjà budgeté, on devrait avoir davantage de souplesse pour utiliser les fonds qui sont possibles. Et peut-être d'ailleurs que nous avons déjà trouvé une solution, mais voilà.

Alors, troisièmement, un petit peu différend comme problème, nous avons une nouvelle stratégie pour les réunions C. et la dernière journée est une journée de renforcement des capacités, d'intégration des nouveaux, de renforcement du travail en équipe, etc. Donc nous croyons que si le conseil avait approuvé ce type de stratégie, il devrait y avoir un budget. Et donc cela veut dire des personnes qui organisent les formations etc. Quelque chose qui est un petit peu en dehors de notre travail. Et donc il nous faut avoir un budget.

Encore une fois, c'est un appel, lorsqu'on fait les choses

RINALIA ABDUL RAHIM: Oui, merci beaucoup Alan. Nous vous avons entendu d'une manière très claire. Nous avons entendu parler de cohérence et nous avons identifié certains fossés qui existaient entre vos commissions, vous nous avez donné des exemples. Nous avons pris notes de tout cela, le conseil d'administration a pris note.

Est-ce que vous voulez commenter sur le principe : pourquoi est-ce qu'il y a ces écarts qui se sont creusés ? Peut-être que ce serait une bonne chose de mieux comprendre pourquoi le processus n'a pas totalement fonctionné, pourquoi la

communication n'a pas toujours été excellente et que le problème n'a pas été résolu.

Donc, Ashwin je vais vous demander de venir au micro et de nous dire ce qui s'est passé et ce que l'on peut faire pour résoudre le problème.

ASHWIN RANGAN:

Oui, je peux tout à fait répondre à cela, on a un mécanisme central pour, il y a des demandes qui sont faites de la part des SO et des AC et on peut suivre cela pour le service qui est prodigué. Ça, ça a été géré. Mais ceci dit, le problème qui s'est passé pour la traduction, pour le système de traduction automatique, il y avait donc un groupe spécial qui était chargé de cela.

Vous savez, c'est basé sur des technologies, sur des bases de données, sur un système de glossaire qui existe - c'est une traduction automatique - et c'est basé sur les ponctuations, rentre en ligne de compte la ponctuation et cela cause des problèmes. Donc ça dépend du texte, du texte qui n'apparaît pas clairement sur la traduction qui est donnée d'une langue à une autre.

Donc le deuxième point, c'est que même s'il y a des ponctuations qui ne sont pas bien en place, la traduction d'une

langue à une autre donne des résultats parfois très confus et qui ne sont pas satisfaisants. Donc on a un mécanisme qui nous permet de traduire à l'envers, si vous voulez, pour s'assurer que le texte est au niveau. Donc, on a fait au niveau technologique le maximum, tout ce que l'on pouvait faire et les membres de l'ALAC doivent maintenant faire des tests.

Maintenant, nous devons passer à la phase de production pour voir comment cela fonctionne. On a besoin que les membres de l'ALAC fassent des tests.

Voilà donc la situation première dont vous vouliez parler.

RINALIA ABDUL RAHIM:

Oui, je crois que lorsqu'il y avait un problème et le problème semblait ne pas être résolu. Là maintenant, vous avez des ordres, des bons, des numéros de bons et vous suivez de beaucoup plus près les problèmes qui vous sont envoyés.

Merci beaucoup. David Olive, vous voulez répondre également ?

DAVID OLIVE:

Oui, j'aimerais répondre à cela. Lorsqu'on a des demandes comme Ashwin l'a mentionné, nous devons donner ça à un autre département, et il faut établir un meilleur système de suivi. Il

faut que ça soit mis sur une liste, il faut qu'il y ait un comité permanent qui se charge de cela. Donc le processus est amélioré pour les ASO et AC.

En ce qui concerne les déplacements, nous essayons d'être aussi flexibles que possible. On a 27 personnes qui se déplacent pour chaque réunion pour l'ALAC, 25 plus 2 qui sont supplémentaires. Et nous sommes flexibles avec Alan, nous pouvons passer à 27 sans aucun problème, de 25 à 27.

En ce qui concerne la modération du dernier jour pour les réunions C, on essaie d'utiliser des experts, des experts de formation de formateurs. Ça c'est dans le cadre de l'académie, du système d'intégration. Et nous avons un cadre, un ensemble de personnes qui sont parfois membres du personnel, ou membres de la communauté qui seront en mesure, sans que cela nous coûte trop cher, d'effectuer des formations et des activités de modérateur lors du dernier jour de ces réunions C. Donc en effet nous développons beaucoup le leadership et la formation à l'ICANN, en prévision de ces nouvelles réunions.

RINALIA ABDUL RAHIM: Alan voulait répondre.

ALAN GREENBERG: Oui, j'aimerais répondre à Ashwin. Tout ce que j'ai dit était correct et exact. Mais il y avait un problème qui avait plusieurs facettes. Par exemple, on reçoit beaucoup de courriels, on regarde le sujet, l'objet de l'email. Si c'était en espagnol, il y a évidemment des accents en langue espagnole, et ces accents étaient transformés, et on se retrouvait avec des codes *ASCII* dans la traduction et on ne pouvait plus comprendre l'objet, le sujet de l'email.

On demande des choses très simples. Ne traduisez pas cela, laissez-le en espagnol, ce sera mieux. On a demandé cela pendant des années. Maintenant c'est réglé mais cela a pris beaucoup de temps.

Vraiment on avait l'impression qu'on ne nous écoutait pas, que ça prenait beaucoup de temps. Je vous remercie Aschwinn, je crois qu'on va dans la bonne direction, mais je veux m'assurer que l'on suive mieux les problèmes et que ce soit réglé le plus rapidement.

David, vous voulez rebondir ? Non, très bien. Donc, Alan, vous êtes satisfait ?

RINALIA ABDUL RAHIM: Passons au prochain point.

ALAN GREENBERG: Oui, on va peut-être terminer plus tôt que prévu. Ça c'est quelque chose qui nous tient beaucoup à cœur. On parle de l'intérêt public énormément à At-large. Et l'intérêt public, pour nous, ça a différentes implications, notamment ce que nous faisons qui a un impact sur les utilisateurs finaux : peuvent – ils faire confiance au système de nom de domaines, est-ce qu'ils peuvent bien utiliser le système ? Cela se traduit en la confiance du consommateur.

Et j'aimerais donc donner à la parole à Garth pour nous dire quelques mots à ce sujet. Nous avons d'autres intervenants également.

GARTH BRUEN: Oui, Garth Bruen d'Amérique du Nord, d'ALAC. Donc, c'est difficile de définir la confiance du consommateur et des consommateurs. C'est pour ça qu'on doit véritablement avoir des résultats tangibles pour toute la communauté. Ça c'est essentiel, il faut y travailler.

Donc il y a de cela 18 mois, le PDG actuel a indiqué qu'il y aurait un directeur chargé des sauvegardes. Et il y a eu des réunions, il y a eu des lettres formelles qui ont été envoyées, on nous dit qu'il y avait des problèmes de budget, qu'on ne trouvait pas de bon candidat, les difficultés communes que l'on connaît.

Mais cela donnait l'apparence d'un manque d'intérêt pour ce thème. La confiance du consommateur ne semble pas être une priorité. Il n'y a pas d'espace à l'ICANN où on parle directement au consommateur. Il y a les questions de contenus qui se posent. Je parle du contenu pour les sites, pas dans les sites.

Nous, nous parlons constamment à des consommateurs. C'est notre travail en tant que membre de l'ALAC, de savoir ce qui se passe sur le terrain, chez les utilisateurs finaux. Donc, nous devons avoir un directeur des sauvegardes et de la protection des consommateurs. C'est très important et je crois qu'il faut avancer là-dessus.

RINALIA ABDUL RAHIM: Merci Garth.

Bruce ? Vous voulez prendre la parole?

BRUCE TONKIN: Oui, merci Renalia. Oui, la confiance du consommateur, pour remettre cela en contexte, c'est un engagement auprès du gouvernement des États-Unis, ça fait partie de ces nouveaux gTLD. C'est un thème important, la concurrence, on observe également la sécurité et la stabilité et la confiance que les consommateurs peuvent avoir. La GNSO travaille à définir, en effet, la confiance du consommateur.

Par rapport à la mission de l'ICANN. Donc pour être très clair ici, la mission de l'ICANN c'est affecter des identifiants, des noms de domaines, des blocs d'adresses IP, travailler avec des registres. Donc on ne se préoccupe pas des contenus, de ce qu'il y a sur les sites web. Nous affectons des identifiants.

Alors, la confiance du consommateur qu'est-ce que ça veut dire ? C'est qu'il y ait une grande cohérence, par exemple, une résolution des problèmes que le système de nom de domaine fonctionne bien, qu'on aille où on veut aller lorsque l'on chemine sur l'internet. Le rôle du DNSSEC par exemple, les mécanismes techniques solides et robustes qui permettent donc au consommateur, à l'utilisateur, d'avoir de bons résultats en passant d'un protocole internet à une adresse email ou à un site web.

En ce qui concerne les gTLD, les opérateurs de registres ont des TLD qui sont en conformité avec l'accord que nous avons et les différents contrats qui sont passés.

Cet accord de conformité a trois parties. La conformité par rapport aux clauses du contrat, clauses contractuelles, il y a ensuite le travail que fait la GNSO et troisièmement la conformité avec les entités nationales pour les TLD.

Donc notre travail c'est d'exécuter à ce niveau. Chaque pays a ses lois évidemment protégeant les consommateurs. Nous ne

sommes pas là pour rentrer dans les lois nationales, mais s'il y a un opérateur qui n'est pas en conformité avec la loi, ça, c'est la possibilité d'intervenir et de demander qu'il y ait conformité, de faire respecter la conformité par rapport aux lois.

Donc à l'ICANN, nous nous soucions beaucoup de conformité, et nous voulons nous assurer de répondre aux plaintes, également, des consommateurs et des personnes qui utilisent internet, des utilisateurs. Lorsque les noms de domaines ne fonctionnent pas, lorsqu'on n'adhère pas aux termes du contrat, lorsque l'on ne suit pas les politiques et les lignes de conduites et règles de l'ICANN, là nous pouvons intervenir.

Donc Garth a bien dit que l'ICANN est vraiment engagée et veut véritablement s'assurer. Allen Grogan pourrait vous dire la même chose, on pourrait lui demander d'intervenir plus tard. Je ne sais pas s'il est ici dans la salle. Ha mais il est juste à côté de moi.

ALLEN GROGAN:

Oui, je suis prêt à dire quelques mots à ce sujet. En effet, comme Garth l'a dit, il y a plusieurs raisons. En effet, nous n'avons pas de directeur pour la confiance du consommateur. J'ai interviewé de nombreux candidats au niveau interne et externe ces derniers mois.

Et, avec Fadi, nous avons envoyé des courriels à la fin de l'année dernière à l'ALAC et nous avons indiqué que nous étions optimistes et que nous serions bientôt en mesure de remplir ce poste. Hélas, on était trop optimistes. On n'a pas encore accepté d'offre d'un candidat. Donc je me suis engagé à faire passer plus d'entretiens et l'ALAC m'a demandé hier si je pouvais partager avec eux la description du poste telle qu'elle a été donnée aux candidats. J'ai rencontré l'ALAC hier et il n'y avait pas exactement de description de poste.

Nous travaillons à développer une description de poste qui sera bientôt posté. Et si quelqu'un de l'ALAC a des suggestions sur la description du poste, et bien faites-le nous savoir. Nous pouvons travailler à cette description de poste.

Merci beaucoup de votre soutien et de votre attention.

RINALIA ABDUL RAHIM: Léon Sanchez veut prendre la parole

LEON SANCHEZ: Oui, merci beaucoup Rénalia. Je m'appelle Léon Sanchez et je voulais simplement souligner que les conseils qui sont envoyés par l'ALAC au sujet du PDP pour les mécanismes de protection, des droits. J'aimerais vous rappeler que la confiance des

consommateurs rentre dans le cadre des mécanismes de protection des droits également.

Donc lorsque l'on parle d'un DNS robuste et solide, il me semble que nous devons bâtir à partir de la confiance des consommateurs envers le DNS et il me semble que nous devrions avoir des mesures en place : un PDP, éventuellement, pour étudier notamment les différentes marques de fabrique et le dépositaire des marques de fabrique.

Il y a différentes données qui pourraient nous être utiles et qui nous seraient utiles pour évaluer le fait que nous pouvons avoir..Est-ce que nous devons avoir un seul prestataire de service, est-ce que nous avons ces systèmes de protection des droits, est-ce qu'on va avoir plusieurs acteurs, plusieurs prestataires, est-ce qu'on va avoir moins de barrières d'entrées, est-ce qu'on va avoir plus de choix, plus de concurrence. Il y a toutes ces questions qui se posent par rapport au consommateur, par rapport au DNS, par rapport au seuil d'entrée. Donc je serais très heureux de travailler avec vous sur ces thématiques.

Et il me semble que c'est un point important, que le conseil d'administration doit analyser.

RINALIA ABDUL RAHIM: Oui absolument. Vous avez raison d'attirer notre attention là-dessus. Alan ?

ALAN GREENBERG: Oui. Bruce, quand il est intervenu - Bruce Tunken - a dit quelque chose en rapport à un point que nous voulions soulever également. Donc on parle dans l'AoC, dans les affirmations d'engagement, de la confiance du consommateur. Ça dépend comment on lit, quelle est la lecture que l'on fait de ces mots.

Lorsque l'on a signalé que les CC WG, dans le cadre de sa redevabilité, n'allait pas dans cette direction, ça ne semblait pas être dans la mission et les valeurs essentielles, les valeurs de base de l'ICANN, la réponse était en référence à l'affirmation d'engagement pour les nouveaux gTLD.

Donc si on pense que la confiance du consommateur est pertinente, moi je crois que cela doit faire partie de la mission de l'ICANN. Et il y a eu beaucoup de véhémences à ce sujet.

Et nous pensions à l'époque que pour nous la confiance du consommateur était importante et également pour les TLD. On a mis cela à l'ordre du jour pour affirmer que l'ICANN se préoccupe et se soucie de la confiance du consommateur. Ce n'est pas seulement pour les nouveaux gTLD que nous nous préoccupons

de la confiance du consommateur. Mais l'ICANN se préoccupe de cet aspect.

RINALIA ABDUL RAHIM: Bruce, vous voulez répondre également à Léon ?

BRUCE TONKIN: Merci Rénalia.

Léon, pour répondre à votre question, la GNSO a développé en effet des politiques, un processus de développement des politiques avec des mécanismes additionnels de protection des droits pour les nouveaux gTLD bien entendu. En effet c'est intéressant que vous continuiez à mettre l'accent là-dessus et que vous nous rappeliez constamment l'importance de la protection des consommateurs. C'est important d'en parler et de rappeler au conseil d'administration ces points.

En ce qui concerne la question d'Alan pour les nouveaux gTLD, Pour la conformité, actuellement, à notre niveau, au jour d'aujourd'hui, nous avons des accords avec des gTLD, avec des opérateurs de gTLD qui doivent être en conformité avec les termes contractuels et les politiques développées par les communautés et les lois nationales pertinentes.

Donc si vous voulez créer de nouvelles politiques, en rapport avec les accords actuels des gTLD, il faut que le processus soit contractuel. Ce n'est pas très habituel, mais c'est possible. Un opérateur de gTLD doit se conformer aux politiques qui seront développées à l'avenir. Donc cela s'applique à tous les gTLD.

En ce qui concerne les mécanismes qui protègent les intérêts des utilisateurs finaux. Ça fait partie de ce processus de développement de politiques. Il y a une approbation par le conseil d'administration et tous les gTLD doivent être en conformité avec ces règles, par rapport à ces règles.

Donc il n'y a pas de distinction entre l'ancien et le moderne, entre les anciens gTLD et les nouveaux.

RINALIA ABDUL RAHIM: Merci Bruce. Alan, vous voulez nous dire quelques mots supplémentaires ?

ALAN GREENBERG: Je ne sais pas si je veux en parler au micro, mais puisque vous me donnez la parole..

RINALIA ABDUL RAHIM: Il nous reste 8 minutes

ALAN GREENBERG: Bon je ne vais pas en parler pendant huit minutes. Ne vous inquiétez pas.

Deux points.

Ce qui nous inquiétait un petit peu c'est que certaines personnes parlent au conseil d'administration. Mais certaines personnes disaient que si on parlait de protection du consommateur pour tous les gTLD, on élargissait la portée et l'envergure de l'ICANN. Ça, ça me posait un petit peu problème.

Le deuxième point c'est que nous avons un processus de PDP, mais il y a seulement certains éléments qui peuvent passer par le PDP, notamment par voie de consensus et ce n'est pas toujours en rapport avec cela.

BRUCE TONKIN: Oui, et bien Alan, c'est comme cela. En fait la mission de l'ICANN est assez limitée. C'est les identifiants de l'internet, les noms de domaine. C'est ce que nous faisons. Nous travaillons sur des identifiants, des noms de domaine, des adresses IP, point. C'est tout ce que nous faisons.

Donc travailler avec les opérateurs se fait par des contrats. Il y a des changements qui doivent être raisonnablement nécessaires. Il y a une affectation de ces noms qui doit être raisonnable également.

Il y a les politiques de transfert, par exemple. Par exemple si vous avez enregistré votre nom de domaine avec un bureau d'enregistrement, vous avez la capacité de transférer votre nom de domaine à un autre bureau d'enregistrement. Donc il y a concurrence, et il y a confiance du consommateur dans ce cas, me semble-t-il.

Un deuxième exemple, la GNSO, en ce qui concerne l'expiration des noms de domaines. De par le passé, c'était très confus. Lorsqu'un nom de domaine expirait, il y avait une date d'expiration et pour protéger le consommateur, les bureaux d'enregistrement devaient indiquer, bien en avance, au propriétaire du nom de domaine qu'il allait expirer. Cela faisait partie du contrat, cela faisait partie de l'accord qui existait.

Donc, moi il me semble qu'il y ait beaucoup d'éléments de protection du consommateur dans ces contrats et que nous allons continuer en ce sens. Mais ce n'est pas le contenu des sites web, je le rappelle, ce n'est pas le contenu des courriels, ça ce n'est pas notre travail.

Donc le PDP est limité par les missions de l'ICANN et lorsque les CCWG, le CCWG ne veut pas changer la mission de l'ICANN. Leur rôle s'était d'améliorer la responsabilité, la redevabilité de l'ICANN

L'objectif n'était pas du tout changer la mission de l'ICANN. C'est un travail, une nouvelle fois, sur les identifiants de l'internet et leur affectation.

RINALIA ABDUL RAHIM: C'est tout Bruce ?

BRUCE TONKIN: Oui

RINALIA ABDUL RAHIM: Merci beaucoup Bruce. D'autres problèmes que vous voudriez soulever ? L'ALAC ? Nous devons bientôt conclure, donc Garth, je vous... Garth... Tijani... Restez bref merci.

TIJANI BEN JEMAA: Je serai très bref. J'aimerais seulement demander un soutien pour Joseph et les voyages. Joseph ne peut pas travailler seul. Je sais que vous avez une plateforme que vous êtes en train de mettre en place et qui va fonctionner, mais vous avez besoin d'une personne qui puisse soutenir cette plateforme parce que les rappels automatiques qui sont envoyés ne sont pas bons.

RINALIA ABDUL RAHIM: Donc on prend note au sujet des services des voyages et on vous tiendra au courant. Alan, vous voulez conclure ?

ALAN GREENBERG: Oui, merci beaucoup de nous inviter. Je crois que ça a été une réunion très productive, et je serai très heureux que de continuer les discussions plus tard.

RINALIA ABDUL RAHIM: Nous remercions ALAC et At-Large.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]